

Recrutement des professeurs à Bac+3 : la FNEC FP-FO demande audience au ministre

Montreuil, le 1^{er} juillet 2023

La FNEC FP-FO a pris connaissance des propos de ministre Ndiaye interviewé par le journal « Le Monde » : « *Je souhaite placer le concours de professeur des écoles à bac + 3 sans renoncer à la mastérisation. Nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée. Cela attirera davantage de candidats, notamment des étudiants défavorisés, nos futurs « hussards noirs de la République ». Ainsi, nous dissociions l'obtention du diplôme et le concours. Même si rien n'est encore tranché, nous espérons mettre cette réforme en œuvre en 2025.* »

Ainsi, il aura fallu plus de 10 ans aux différents gouvernements pour tirer le bilan du désastreux passage des concours de recrutement de professeurs des écoles de Bac+3 et Bac+5, conséquence de la mise en place de la mastérisation à laquelle la FNEC FP-FO s'était opposée, qui a considérablement réduit le nombre de candidats.

Il aura fallu que dans plusieurs académies (Créteil, Guyane, Versailles), des centaines de places aux concours de recrutement de professeurs des écoles soient non pourvues pour que le ministère remette enfin en cause le concours à Bac+5.

La FNEC FP-FO s'interroge : pourquoi le ministre n'étend-il pas sa réflexion au 2nd degré alors que les résultats du CAPES, rendus publics le 30 juin, font apparaître un fiasco de 861 postes non pourvus, dont 250 en mathématiques (24%), 149 en lettres modernes (20%), 119 en langue vivante étrangère allemand (58%), 108 en physique-chimie (25%), 93 en lettres classiques (69%), 67 en langue vivante espagnol (21%), 56 en éducation musicale (42%) ?

Par ailleurs, comment comprendre les propos du ministre « *Nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée.* » Avec quel statut pour les lauréats du concours ? Fonctionnaires stagiaires avec une réelle formation rémunérée de deux ans avant la première prise de poste ? Ou contractuels affectés en classe pour se former sur le tas et permettre de masquer les suppressions de postes ?

Quoi qu'il en soit, la mise en place immédiate du concours de recrutement de professeurs des écoles à Bac+3 est une nécessité absolue qui s'est imposée au ministre.

Pour la FNEC FP-FO, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice devrait également s'imposer à ce gouvernement pour permettre l'augmentation du nombre de candidats aux concours, tant l'effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et particulièrement des personnels de l'Éducation nationale, n'est pas étranger au manque de candidats !

Et ce n'est pas avec son pacte « travailler plus pour perdre moins » - rejeté par les personnels en témoignent les centaines de motions et de pétitions rédigées dans les écoles, les établissements, les réunions syndicales - qu'il va susciter un afflux de candidatures aux concours !

La FNEC FP-FO demande audience au ministre Ndiaye sur la base des revendications suivantes :

- l'abandon de la masterisation et particulièrement du master d'enseignement « MEEF » ;
- l'abrogation de la loi Blanquer et l'arrêt du principe de contractualisation des étudiants dit « pré professionnalisation » ;
- le retour au recrutement par concours après licence (Bac + 3/Bac + 4 pour les agrégés) avec une véritable formation sous statut et la reconnaissance d'une équivalence Bac+5 après titularisation ;
- l'établissement de véritables listes complémentaires, dans tous les corps et dans toutes les académies pour pourvoir tout au long de l'année à la vacance des postes ;
- la mise en place de concours exceptionnels partout où c'est nécessaire ;
- le retrait du « pacte » et l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice.